

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

*Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature*

Caisse de garantie du logement locatif social

Décision du 26 novembre 2010 modifiant la décision du 12 novembre 2008 portant désignation des représentants de l'administration et des représentants du personnel au sein du comité technique paritaire de la Caisse de garantie du logement locatif social

NOR : DEVL1030120S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La directrice générale de la Caisse de garantie du logement locatif social,
Vu les articles R. 452-1 et R. 452-14 du code de la construction et de l'habitation ;
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;
Vu l'arrêté du 21 décembre 2004 portant création du comité technique paritaire auprès du directeur général de la Caisse de garantie du logement locatif social ;
Vu la décision du 12 novembre 2008 portant désignation des représentants de l'administration et des représentants du personnel au sein du comité technique paritaire central de la Caisse de garantie du logement locatif social ;
Vu la lettre du SEERIF CFDT du 8 octobre 2010 portant modification de la délégation de la CFDT au comité technique paritaire de la CGLLS,

Décide :

Article 1^{er}

La décision du 12 novembre 2008 portant désignation des représentants de l'administration et des représentants du personnel au sein du comité technique paritaire central de la Caisse de garantie du logement locatif social est modifiée comme suit :

Sont nommés :

Représentants de l'administration

Membre suppléant

Mme Dosseh (Francine), secrétaire générale.

Représentants du personnel

Au titre de l'organisation SEERIF-CFDT :

Membre suppléant

Mme Mahmoudi (Sadia), chargée de mission.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait à Paris, le 26 novembre 2010.

*La directrice générale de la Caisse
de garantie du logement locatif social,*

C. AUBEY-BERTHELOT